

## SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?.....	1
Pour qui ?.....	1
Comment ça marche ?.....	2
Quand ?.....	2
Complémentarité des dispositifs ?.....	2
L'aide peut-elle est versée à la famille ?.....	2
Comment puis-je savoir si mon enfant est (ou je suis) éligible ?.....	2
Je suis parent d'un jeune éligible au Pass'Sport (ou si je suis éligible), quelle démarche dois-je entreprendre ?.....	2
Je suis parent de plusieurs jeunes éligibles au Pass'Sport et je ne recevrai qu'un seul courrier, comment l'utiliser ?.....	3
Comment trouver une association sportive ?.....	3
Mon enfant, éligible au Pass'Sport, veut adhérer à une structure sportive affiliée à une fédération sportive, à qui dois-je m'adresser pour bénéficier de cette réduction de 50 € ?.....	3
Mon enfant, éligible au Pass'Sport, veut adhérer à une structure socio-sportive à qui dois-je, m'adresser pour bénéficier de cette réduction de 50 € ?.....	3
Mon enfant, éligible au Pass'Sport, est bénéficiaire de l'AAEH ou je bénéficié de l'AAH, comment trouver une structure pouvant l'accueillir ?.....	3
J'ai trouvé une association dans laquelle mon enfant voudrait s'inscrire mais elle ne connaît pas le dispositif Pass'Sport, comment faire ?.....	3

### Qu'est-ce que le Pass'Sport?

Un dispositif porté par l'État permettant de relancer massivement la pratique sportive dans une association pour 5,4 millions de jeunes pendant une année.

Lancé le 19 mai 2021 par le Président de la République, le dispositif est déployé par le **ministère chargé des Sports** au niveau national et les **délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)** dans les territoires.

### Pour qui

Les jeunes de 6 à 17 ans révolus issus de familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2021 (ARS) ou de l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AAEH) et les mineurs émancipés bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH). Au total, 5,4 millions de jeunes et 3,3 millions de familles sont concernés.

### **Comment ça marche ?**

C'est une réduction immédiate de 50 € lors de la prise d'une licence ou d'une adhésion annuelle dans une association affiliée à une fédération sportive ou une association agréée œuvrant dans un Quartier Politique de la Ville et/ou sur un territoire labélisé « Cités éducatives ».

### **Quand ?**

Le dispositif est ouvert du 1er juillet au 31 octobre 2021.

### **Complémentarité des dispositifs ?**

Le dispositif Pass'Sport complète l'ensemble des dispositifs locaux qui peuvent exister et être portés par les collectivités territoriales. Il ne s'y substitue pas. La complémentarité des interventions est favorisée sur les territoires pour réduire le coût de l'adhésion et de la licence pour les jeunes bénéficiaires.

### **L'aide peut-elle est versée à la famille ?**

L'aide est octroyée à l'association sportive qui a procédé à une réduction équivalente du coût d'adhésion et/ou de licence. Elle ne peut être versée à la famille. Dans tous les cas cette aide ne peut pas être en partie remboursée directement à la famille.

### **Comment puis-je savoir si mon enfant est (ou je suis) éligible ?**

Si votre enfant est âgé de 6 à 17 ans révolus (c'est-à-dire jusqu'à la date anniversaire des 18 ans) au 30 juin 2021 et que vous bénéficiez pour l'année 2021 de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), votre enfant peut bénéficier du Pass'Sport.

Il en va de même si votre enfant a entre 6 et 17 ans révolus au 30 juin 2021 et que vous bénéficiez pour lui de l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH).

Sont également éligibles les mineurs émancipés de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

### **Je suis parent d'un jeune éligible au Pass'Sport (ou si je suis éligible), quelle démarche dois-je entreprendre ?**

Vous allez recevoir entre mi-juillet et fin août un courrier du ministère chargé des Sports vous annonçant que votre enfant ou vous-même êtes éligible au Pass'Sport.

La seule démarche que vous avez à faire est de vous rendre dans l'association sportive de votre choix et de présenter le courrier pour obtenir 50 € de réduction immédiate sur le coût de l'adhésion et ou de la licence sportive. L'association vous accompagnera dans vos démarches.

### **Je suis parent de plusieurs jeunes éligibles au Pass'Sport et je ne recevrai qu'un seul courrier, comment l'utiliser ?**

Si vous avez plusieurs enfants éligibles au dispositif Pass'Sport, vous ne recevrez qu'un seul courrier que vous devrez conserver pour faire valoir la possibilité pour chacun de vos enfants de bénéficier de son Pass'Sport. Lors de l'inscription dans une association celle-ci tamponnera le courrier pour l'enfant qui en a bénéficié.

### **Comment trouver une association sportive ?**

Vous pouvez vous rendre sur la page du site <https://sports.gouv.fr/pass-sport>, sur le site <https://monclubpresdechezmoi.com> ou dans votre mairie.

### **Mon enfant, éligible au Pass'Sport, veut adhérer à une structure sportive affiliée à une fédération sportive, à qui dois-je m'adresser pour bénéficier de cette réduction de 50 € ?**

Il faut vous adresser au responsable de votre structure sportive qui a fait les démarches pour être volontaire au dispositif et qui connaît la marche à suivre.

### **Mon enfant, éligible au Pass'Sport, veut adhérer à une structure socio-sportive à qui dois-je m'adresser pour bénéficier de cette réduction de 50 € ?**

Seules les structures socio-sportive implantées dans un quartier prioritaire de la Ville sont fondées à recevoir le Pass'Sport, il faut donc vous adresser au responsable de l'association qui a fait les démarches pour être volontaire au dispositif et qui connaît la marche à suivre.

### **Mon enfant, éligible au Pass'Sport, est bénéficiaire de l'AAEH ou je bénéficie de l'AAH, comment trouver une structure pouvant l'accueillir ?**

Je vais sur la page dédiée Pass'sport (<https://sports.gouv.fr/pass-sport>) et je recherche une structure qui propose une offre pour accueillir dans les meilleures conditions un jeune en situation de handicap.

### **J'ai trouvé une association dans laquelle mon enfant voudrait s'inscrire mais elle ne connaît pas le dispositif Pass'sport, comment faire ?**

Je lui conseille de contacter la fédération à laquelle elle est affiliée ou de consulter la page dédiée Pass'sport (<https://sports.gouv.fr/pass-sport>)

### **Contacts**

**Florent CLERC**  
**Thomas DUGIED-BAUDRY**  
**Farah EL ABBOUNI**

[drajes-bfc-sport@jscs.gouv.fr](mailto:drajes-bfc-sport@jscs.gouv.fr)